

En visioconférence, le 26 janvier 2023

COMPTE RENDU

Réunion du : 26 janvier 2023

Objet : Conseil académique en formation plénière (CAC)

Étaient présents

Président : M. Gilles ROUSSEL, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Éric CHARMES et de Mme Ariane ANGELIER).

Collège A, ayant voix délibérative :

Mme Marie-Axelle GRANIÉ,
M. Dimitri DENELE,
Mme Florence MERLEVÈDE,
M. Pierre-Jean ARNOUX,
Mme Mélika BEN SALEM, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Pascal UGHETTO et de Mme Virginie COLLINS-DENIAU),
M. Malal KANE, présent jusqu'à 16h18 et ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Odile ABRAHAM et de Mme Véronique BOUTEILLER),
Mme Paola PELLEGRINI,
Mme Céline LÉONARD,
M. Jean-Christophe NOVELLI, M. Nicolas HAUTIERE,
M. Pierre ROSSI,
M. Majdi HOCHLAF, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Bernard LATTORE, à partir de 14h),
Mme Armelle CHABOT présente à partir de 13h48 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Valérie RENAUDIN).

Collège B1, ayant voix délibérative :

Mme Faten BEN SLIMANE,
M. Matthieu DELAGE,
M. Olivier BROSSARD, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Laurence VIGIER), M. Éric INCERTI, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Anne-Laure LOZANO),
Mme Anne-Sophie EVRARD présente jusqu'à 16h31, M. Bernard LATORRE présent jusqu'à 14h30,
M. Gwendal SIMON, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Corine MAITTE),
M. Yoan PECHAUD,
Mme Florence ROUYER,
Mme Florence JACQUINOD, 1 pouvoir (de Mme Myriam EVENNOU).

Collège B2, ayant voix délibérative :

M. Lionel DUTHEIL, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Inès DE DIEGO),
M. Kheireddine REZIOUK.

Collège C, ayant voix délibérative :

M. Fériel GOULAMHOUSSEN présent jusqu'à 16h28 et ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Emmanuel CONSTANT et de M. Frédéric AQUILINA),
M. Miguel ORTIZ,
M. Laurent LÉBOUC,

Mme Hasnaa ANISS,
Mme Aline ALAUZET,
M. Guillaume ATGER.

Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative :

Mme Enora LORCY,
M. Dorian BARITEAU.

Représentants des usagers - Collège D2, ayant voix délibérative :

M. Robin MANEVY.

Personnalités extérieures, ayant voix délibérative :

M. Alain BOUSCAYROL,
Mme Maria EKSTRÖM présente jusqu'à 15h52.

Représentante de personnel désignée par tirage au sort :

Mme Malika GRIM-YEFSAH présente à partir de 13h30.

Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative

Mme Corinne BLANQUART,
M. Philippe DEMANGE,
Mme Sandra VIÉ,
M. Frédéric MORET,
M. Venceslas BIRI,
M. Serge PIPERNO,
Mme Muriel JOUGLEUX,
Mme Isabelle NAVIZET,
Mme Karine MAROT,
Mme Sylvie CHEVRIER,
M. Claude MARIN-LAMELLET,
Mme Cécile DORIONS,
M. Didier DEGNY,
M. Éric GAUME,
M. Philippe TAMAGNY,
M. Antoine MORVAN,
M. Pascal ODOT,
Mme Stéphanie NEIBECKER,
Mme Agnès BAILLEUL,
Mme Gabriela ROZNIECKA.

Rédactrice Ubiquis : Mme Eléonor LIVROZET-MARCER

Ordre du jour

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ACADEMIQUE

- 1) Compte rendu du conseil académique du 1^{er} décembre 2022 (vote)

II. GOUVERNANCE

- 2) Actualité générale de l'établissement
- 3) Point d'avancement sur les questions d'éthique

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

- 4) Dernières informations sur le repyramidage

IV. RECHERCHE

- 5) Bilan de l'animation scientifique passée et pistes pour l'avenir
- 6) Proposition de sélection des Actions Incitatives Recherche (AIR) 2023 (vote)
- 7) Avis sur la nomination de direction d'Ecoles Doctorales à Nantes : SIS, MaSTIC, 3MG (avis)

V. FORMATION

- 8) Evolution de l'offre de formation 2023/2024 (vote)
- 9) Plateforme Trouver Mon Master et capacités d'accueil offertes limitées
- 10) Bilan de l'activité de formation au milieu carcéral

VI. INTERNATIONAL

- 11) Arbitrage Outils incitatifs individuels (vote)
- 12) PIONEER - point sur projet de l'université européenne

VII. VIE ETUDIANTE

- 13) Avancement du Plan d'Amélioration de la Qualité de la Vie Etudiante (PAQVE)
- 14) Commission Contribution de la Vie étudiante et de Campus (CVEC) – bilan 2022

VIII. FONCTIONNEMENT GENERAL

- 15) Bilan de la section disciplinaire et des actions disciplinaires
- 16) Questions diverses

Le quorum étant atteint avec 44 membres, 31 présents et 13 représentés, le président ouvre la séance à 13h05.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. Compte rendu du conseil académique du 1^{er} décembre 2022

Majdi HOCHLAF souhaite apporter des modifications au document : il précise être l'auteur des propos introduits, en pages 7 et 12, par la mention « un intervenant » et remarque que deux prises de parole (de Lionel DUTHEIL et lui-même) n'ont pas été transcrites à la suite des échanges relatifs à la campagne emplois.

Gwendal SIMON signale s'être enquis du profil de la personne recrutée au titre de la chaire de professeur junior (CPJ) et avoir interrogé l'adéquation de cette décision avec la politique de l'Université Gustave Eiffel telle que formulée à l'occasion de séances antérieures du CAC.

Anne-Sophie EVRARD remarque que ses observations relatives à la campagne emplois des ITA n'apparaissent pas dans le document.

Gabriela ROZNIECKA propose que les interventions manquantes lui soient transmises par courriel afin d'être intégrées au compte rendu.

L'approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2022 est reportée.

GOUVERNANCE

2. Actualité générale de l'établissement

Gilles ROUSSEL fait état de la préparation des résultats de l'exercice 2022 par les services et l'agence comptable : le probable constat d'un solde budgétaire positif doit être encore affiné.

Les noms des lauréats de l'AAP « maturation-pré-maturation » de France 2030 ont été dévoilés le 9 janvier et l'Université Gustave Eiffel a été labellisée.

Dans la perspective de la sortie d'expérimentation de notre établissement, un rendez-vous a été organisé la veille avec le MESR et le MTECT : l'évaluation de l'Université Gustave Eiffel par le HCERES sera sollicitée au cours de l'année 2023 et la sortie pourrait être rendue effective au 1^{er} janvier 2025.

Yoan PECHAUD souhaite savoir si l'université conservera son statut de « grand établissement ».

Gilles ROUSSEL confirme que la pérennisation des établissements expérimentaux s'opère sous la forme de grand établissement ; l'Université Gustave Eiffel conservera ainsi sa structure caractérisée par des écoles membres et des établissements composantes avec personnalités morales. Les modifications des statuts ne devront pas être substantielles.

3. Point d'avancement sur les questions d'éthique

Pierre-Jean ARNOUX présente les premières réflexions engagées avec Pascal ODOT (réfèrent déontologue) et Bernard LAUMON (membre du Comité pour les recherches impliquant la personne humaine) sur le respect des principes et le traitement des aspects que recouvre la notion d'éthique (déontologie, intégrité, recherche sur la personne humaine, don de corps à la science...). Ces travaux visent à recenser les pratiques de l'Université Gustave Eiffel en la matière, les attentes des personnels et usagers et les évolutions réglementaires afin d'identifier des dispositifs qui pourraient être déployés.

Pierre-Jean ARNOUX décrit l'organisation des acteurs qui traitent les sujets relevant de l'éthique au sein de l'université : un réfèrent déontologue, un réfèrent à l'intégrité scientifique (Maxime CROCHEMORE), le CRPH et une déléguée à la protection des données (Véronique JUGE). En outre, la création d'un comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique (CEDIS) est prévue dans les statuts. Si cette organisation est fonctionnelle, il importe de mieux communiquer quant aux fonctions de chacun.

Outre les enjeux de déontologie et de liberté académique attachés aux activités universitaires, les usagers et personnels peuvent être confrontés à des questions d'éthique lorsque leurs travaux les exposent au risque de conflit d'intérêt ou pour obtenir la « certification éthique ». Dans ce contexte, un comité d'éthique pourrait leur fournir un accompagnement, sans pour autant juger l'opportunité des recherches présentées.

Beaucoup d'EPST et d'Universités se sont dotés de comités d'éthique et de recherche (CER), dont les missions sont distinctes de celles du comité de protection des personnes. Des informations ont été collectées, notamment auprès

de la COMUE de Lyon et de l'Université d'Aix-Marseille pour imaginer le fonctionnement qui pourrait être mis en place à l'Université Gustave Eiffel. Un guichet unique centraliserait les demandes des usagers et personnels pour les orienter vers des conseillers ou l'interlocuteur compétent (CER/CEDIS, CPP, référent déontologue, référent intégrité scientifique).

Anne-Sophie EVRARD se réjouit de voir ces réflexions progresser, rappelant que les dysfonctionnements du CRPH avaient été pointés dès avril 2021, et souligne la nécessité de créer un comité qui soit relié à la Fédération des CER.

Gilles ROUSSEL mentionne les efforts qui ont été fournis depuis 2021 pour remédier à ces dysfonctionnements et permettre aux chercheurs de poursuivre leurs recherches.

Anne-Sophie EVRARD l'informe être en attente d'une réponse concernant le protocole soumis au CRPH le 14 novembre 2022.

Pascal ODOT s'engage à vérifier le statut de ce dernier.

Marie-Axelle GRANIE s'interroge quant à l'articulation, dans l'organisation envisagée, entre le guichet unique et le comité d'éthique.

Pierre-Jean ARNOUX explique que le guichet unique, dont les conseils juridiques permettront d'établir si les dossiers sont aboutis, sera le point d'entrée du CER.

Marie-Axelle GRANIE observe que ce comité, à l'instar du CRPH, examinera des aspects relevant à la fois de la personne humaine et des SHS.

Pierre-Jean ARNOUX précise que les CER existants sont composés de personnalités scientifiques issues de disciplines différentes.

Marie-Axelle GRANIE suggère à Pierre-Jean ARNOUX d'étudier l'organisation mise en place à l'Université de Sherbrooke.

Anne-Sophie EVRARD ajoute que le CER pourrait intégrer des membres du CPP.

Pierre ROSSI invite Pierre-Jean ARNOUX à prendre contact avec le président du CEDIS de l'Université Paris Lumières.

Enora LORCY s'enquiert de la façon dont les étudiants seront concrètement associés au comité.

Pierre-Jean ARNOUX affirme qu'il doit conduire une réflexion à ce sujet avec Pascal ODOT.

Armelle CHABOT signale que le plagiat fait partie des aspects ayant trait à l'éthique.

Selon **Pascal ODOT**, ces considérations relèvent de la compétence du référent à l'intégrité scientifique.

BUDGET / RESSOURCES HUMAINES

4. Dernières informations sur le repyramidage

Frédéric MORET informe les participants que l'obtention de 4 supports (pour 2023 et 2024) a d'ores et déjà été annoncée par le MESR mais qu'un décret modificatif doit être promulgué pour améliorer le processus d'accès au corps des professeurs des universités.

Les promotions internes réalisées à ce titre en 2021 et 2023 ont concerné 5 postes (sections CNU 6, 22, 27, 35 et 60) sur 12 dossiers déposés.

En vue des promotions 2023, les priorités suivantes ont été définies :

- privilégier les sections CNU sous-encadrées (6, 9, 11, 18, 27, 35, 60, 71 et 74) ;
- tenir compte des facteurs locaux (HDR annoncées, vivier potentiel) ;
- respecter les équilibres entre les disciplines et les composantes de formation et de recherche ;
- prise en compte des repyramidages effectués en 2021 et 2022.

L'analyse de la situation au 1^{er} septembre 2023 (intégrant les données de la campagne emplois votée en décembre 2022 ainsi que les repyramidages 2021 et 2022), tenant compte des taux d'encadrement, fait ressortir trois sections CNU prioritaires :

- la 4^{ème} section (sciences politiques) ne comporte aucun PR ;
- la 11^{ème} section (langue et littérature anglaises et anglo-saxonnes) compte 4 PR pour 11 MCF dont 1 HDR ;

- la 62^{ème} section (énergétique, génie des procédés) comprend 1 PR et 7 MCF dont 2 HDR.

Parmi ces trois sections, seule la 11^{ème} fait l'objet d'une préconisation émanant du MESR.

Frédéric MORET estime probable que la décision afférente soit examinée par le CA au mois de mars.

Majdi HOCHLAF rappelle que les objectifs initialement annoncés sur un pourcentage de PR équivalent à 40 %.

Frédéric MORET explique que la cible issue des données du ministère correspond à 37,5 %.

Majdi HOCHLAF remarque par ailleurs que la parité a constitué un critère important dans les délibérations conduites à l'université lors des précédentes campagnes et souhaite savoir un texte réglementaire garantit une telle démarche dans les autres établissements.

Selon **Frédéric MORET**, le décret jusqu'alors en vigueur recommandait de porter attention à la parité. Il reconnaît la difficulté d'appliquer ce critère quand une section CNU ne compte qu'une ou deux personnes éligibles au repyramidage.

Florence MERLEVÈDE, qui a participé à un comité d'audition, estime que le poids des avis des membres externes devrait être limité. De plus, certains critères de sélection devraient être précisés à travers des discussions en CAC : une ancienneté minimale de l'HDR pourrait notamment être retenue. Elle regrette enfin que les présélections des sections CNU éligibles résultent de calculs de sorte que certaines sections sont retenues alors qu'elles ne comptent qu'un MCF HDR.

Gilles ROUSSEL juge la transparence et l'objectivation des critères indispensables dans le processus de sélection des sections pour échapper à des décisions arbitraires. Par ailleurs, les critères définis par le MESR visent à rétablir un équilibre entre les sections CNU à l'échelle nationale.

Frédéric MORET objecte qu'un critère relatif au nombre d'HDR dans une section ne seraient pas favorables aux sections sous-encadrées.

Florence MERLEVÈDE remarque que la sélection d'une section ne comportant qu'un MCF HDR revient à accorder le poste de PR à ce dernier.

Frédéric MORET considère qu'un tel choix permet de reconnaître la valeur d'un candidat qui mérite d'être promu PR, quel que soit l'effectif de sa section.

Marie-Axelle GRANIÉ déplore le manque de clarté des critères présidant aux décisions des comités d'audition, qui alimente un sujet d'injustice. Elle observe par ailleurs que l'objectif de rééquilibrage entre sections devrait conditionner davantage les critères de sélection et conduire l'Université à anticiper les repyramidages des sections comportant un pourcentage de PR insuffisant pour que les MCF aient le temps de préparer leur HDR.

Gilles ROUSSEL précise avoir proposé un entretien avec l'ensemble des candidats de la dernière campagne afin de leur exposer les raisons pour lesquelles leur dossier a été retenu ou non.

Majdi HOCHLAF s'enquiert des critères généraux qui ont été exposés lors de ces entretiens.

Gilles ROUSSEL affirme que, au-delà de critères fixes, les décisions ont été prises en fonction de considérations propres à la politique RH, telles que l'ancienneté, la parité, etc.

RECHERCHE

5. Bilan de l'animation scientifique passée et pistes pour l'avenir

Serge PIPERNO rappelle que les dispositifs d'animation scientifique ont pour objectif de construire des synergies entre composantes de recherche, dans des formes multi-disciplinaires et/ou multi-campus. Il est proposé de se concentrer sur trois objectifs : l'exploration, la structuration de communautés et la mise en visibilité. Dans ce but, un Appel à Manifestation d'Intérêt sera lancé, l'idée étant d'apporter des moyens limités pour organiser des rencontres et séminaires, les communautés qui le souhaitent pouvant ensuite déposer des projets au guichet unique ou aux appels à projets classiques, ou proposer des actions incitatives. Cette animation doit également s'inscrire dans la continuité des dispositifs antérieurs, issus de l'ex-IFSTTAR et des projets PIA (tels que les projets « Tremplin » et « Impulsion » de l'I-SITE phase 1).

Corinne BLANQUART précise que les enjeux de cette animation scientifique consistent à identifier le périmètre adéquat pour créer des conditions incitant au dialogue scientifique et à fournir le soutien logistique nécessaire tout en favorisant la diversité des approches. L'appel à manifestation d'intérêt semble à ce titre la démarche la plus adaptée.

Armelle CHABOT observe que le temps requis par le travail d'animation pourrait être optimisé si les apports issus des réunions organisées par les chercheurs étaient plus efficacement captés par les responsables de l'animation scientifique (c'est-à-dire, ce qui correspond au « up » dans le processus de *bottom-up*).

Corinne BLANQUART confirme qu'il faudra veiller à ne pas multiplier les groupes d'échange ainsi qu'à fournir des moyens suffisants pour en synthétiser et en diffuser le contenu.

Gilles ROUSSEL ajoute que la démarche envisagée poursuit un objectif qui soit utile avant tout aux chercheurs.

Pierre ROSSI souligne l'importance d'élaborer une stratégie forte permettant la collaboration entre les campus, ces derniers étant prioritairement reliés à leur territoire.

Gilles ROUSSEL mentionne les projets de « prématuration-maturation » qui attestent l'ambition portée par l'université en matière de création de startup sur tous ses campus.

Corinne BLANQUART estime, en réaction à l'observation de Pierre ROSSI, que le modèle des départements et les projets déposés par l'université Gustave Eiffel ont déjà pour ambition de favoriser les liens entre les laboratoires à l'échelle nationale : la base d'un fonctionnement dépassant le niveau local est déjà en place.

Mélika BEN SALEM sollicite des précisions au sujet des « moyens légers » qui constitueraient le point de départ d'échanges scientifiques.

Serge PIPERNO relie cette question à celle de la granularité : une idée initiée par deux personnes gagnerait à être portée par un groupe plus large, ce qui requiert quelques moyens (séminaires, outils communs, bases de données, enquêtes...).

6. Proposition de sélection des Actions Incitatives Recherche (AIR) 2023 (vote)

Serge PIPERNO rappelle que la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois prévoit un budget de 405 000 euros en faveur de l'animation scientifique et des Actions Incitatives Recherche (dont 270 000 euros pour ces dernières). Certaines AIR courant sur deux ans, le budget disponible en 2023 pour de nouvelles AIR s'élève à environ 180 000 euros.

Les AIR se déclinent en quatre catégories : « amorçage », « réseau », « conférence » et « libre ».

La commission spécialisée Recherche et Innovation (la CSRI) a examiné 71 demandes d'AIR (représentant un budget demandé d'environ 365 000 euros pour 2023) : 42 d'entre elles ont été retenus, tels que présentées ou sous réserve de précisions et/ou d'une réduction du budget demandé. Il est proposé de donner mandat à la vice-présidente Recherche pour réexaminer les six dossiers requérant des précisions.

Cette sélection engagerait un budget global de 179 300 euros en 2023 et 68 600 euros en 2024.

Pierre ROSSI souhaite savoir si les conférences nationales et internationales sont considérées selon des critères identiques.

Serge PIPERNO met en évidence la somme allouée pour cette catégorie de projets (5 000 euros) qui bénéficie plus facilement à l'organisation de conférences nationales. L'échelle d'organisation doit également être cohérente avec le sujet du séminaire et le public ciblé.

Pierre ROSSI observe que certains événements internationaux, de taille réduite, ne nécessitent pas des moyens financiers très élevés tout en offrant une vitrine intéressante pour l'établissement.

Mélika BEN SALEM remarque que le calibrage « international » d'une conférence est délicat à établir, compte tenu de l'internationalisation de la recherche.

Serge PIPERNO insiste sur le fait que le principal critère réside dans l'apport qu'un événement représente pour l'UGE.

Pierre-Jean ARNOUX ajoute que les échelles des projets sélectionnés sont équilibrées ce qui témoigne qu'aucun type d'actions n'est privilégié.

Le conseil académique approuve à l'unanimité, soit 52 « pour » des membres présents et représentés, la sélection des projets d'Actions Incitatives Recherche (AIR) 2023 et donne mandat à la vice-présidente Recherche pour traiter les dossiers faisant l'objet d'une demande de précisions.

7. Avis sur la nomination de direction d'Ecoles Doctorales à Nantes : SIS, MaSTIC, 3MG (avis)

Serge PIPERNO précise que la décision a trait au périmètre Nantes-Angers-Le Mans et que les Ecoles doctorales (ED) mentionnées ci-dessous ont été évaluées par le HCERES.

Suite aux avis favorables prononcés par les conseils des écoles doctorales concernées, il est proposé de nommer les candidats suivants.

- Yannick Aoustin (PU, HDR depuis 2006 et roboticien) à la direction de l'ED MaSTIC (Mathématiques et Sciences & Technologies de l'Information et de la Communication), portée par Nantes Université.
- Frédéric GRONDIN (PU, HDR depuis 2015, spécialiste des matériaux) à la direction de l'ED SIS (Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes) portée par l'Ecole centrale de Nantes.
- Laurent FONTAINE (PU, HDR depuis 1999, spécialiste de la chimie des polymères) à la direction de l'ED 3MG (Matière, Molécules, Matériaux et Géosciences) portée par Le Mans Université.

Enfin, **Serge PIPERNO** informe les participations que Philippe CARDON (sociologue, MCF, HDR depuis 2017) a été nommé directeur adjoint de l'ED SESAM (Sciences économiques et sociales de l'Aménagement et du Management).

Le conseil académique émet un avis unanimement favorable sur les quatre propositions de nomination suivantes :

- **M. Yannick Aoustin à la direction de l'ED MaSTIC,**
- **M. Frédéric GRONDIN à la direction de l'ED SIS,**
- **M. Laurent FONTAINE à la direction de l'ED 3MG,**
- **M. Philippe CARDON à la direction adjointe de l'ED SESAM,**

soit 52 « pour » des membres présents et représentés.

FORMATION

8. Evolution de l'offre de formation 2023/2024 (vote)

Venceslas BIRI signale que la transformation des DUT en BUT a occasionné des évolutions dans les parcours proposés par l'IUT, lesquels doivent intégrer certaines licences professionnelles en troisième année.

En effet, avant la réforme, l'IUT de l'Université Gustave Eiffel proposait des DUT (bac+2) et des LP de niveau bac+3. Avec la réforme, il faut intégrer certaines LP dans les BUT (année de BUT3) et conserver d'autres « LP suspendues », c'est-à-dire ne s'intégrant pas dans les BUT et restant des formations en 1 an de niveau bac+3.

L'évolution de l'offre de formation de l'IUT a déjà fait l'objet d'un vote lors du CA du 15 décembre dernier mais tout n'était pas encore stabilisé (intégration ou non des LP dans les BUT, ouverture ou non à l'apprentissage, choix du CFA partenaire...).

Les modifications à apporter apparaissent en rouge dans l'annuaire des formations qui a été communiqué en amont de la séance.

Il précise que le BUT3 Génie civil et construction durable accueillera un groupe en apprentissage auprès du CFA Descartes pour le parcours « travaux publics » ainsi qu'un groupe en formation initiale « bureau d'étude et conception ».

Le BUT3 Métiers de la Transition et de l'Efficacité énergétiques (MT2E) compteront trois groupes mixtes : Exploitation des installations énergétiques pour le bâtiment et l'industrie (EXPLOIT), Management de l'énergie pour le bâtiment et l'industrie (MANÉ) et Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie (OPTIM) en partenariat avec le CFA de branche AFANEM.

Le BUT3 Gestion des entreprises et des administrations comprendra 4 parcours, dont 3 en apprentissage avec le CFA Descartes.

Par ailleurs, une filière complète de 3 années de BUT Gestion des Entreprises et des Administrations est prévue en apprentissage avec le CFA Sup'Expertise, pour un parcours Gestion et pilotage des Ressources humaines, option Paye.

La LP Management et Droit des affaires immobilières, qui ne pouvait être intégrée au BUT GEA, sera maintenue en tant que LP « suspendue » et déléguée au CFA Descartes.

La LP Assurance, Banque, Finance pourrait conserver un parcours en apprentissage en 2024 sur le site de Meaux mais en attendant celui-ci est fermé pour 2023/2024.

Lionel DUTHEIL remarque que le tableur ne permet pas d'identifier les LP qui ont été transformées en BUT.

Venceslas BIRI indique que ces informations sont lisibles en colonne T « Observations ».

Les dernières demandes d'évolution de l'offre de formation 2023/2024 de l'IUT, concernant notamment les parcours de BUT3 et de licences professionnelles suspendues sont approuvées à l'unanimité, soit 52 « pour » des membres présents et représentés.

9. Plateforme « Trouver mon Master » et capacités d'accueil offertes limitées

Venceslas BIRI annonce le remplacement de la plateforme informative « Trouver mon Master » par un site à la fois d'information et de candidatures en M1, appelé « Mon Master ». Son ouverture pour consultation des offres est prévue le 1^{er} février, puis, du 22 mars au 18 avril 2023, les étudiants pourront déposer leurs candidatures. Celles-ci seront examinées entre le 24 avril et le 16 juin et la procédure d'admission courra du 23 juin au 21 juillet 2023.

L'Université Gustave Eiffel doit entrer ses données sur l'application pour ses formations candidatables avant le 16 mars 2023 et le ministère recommande de faire voter, en parallèle, leurs capacités offertes limitées (COL). Celles-ci seront soumises à l'avis du CAC lors de la séance suivante.

Enora LORCY remarque que cette dernière est programmée le 9 mars, soit une semaine avant la date butoir de paramétrage.

Venceslas BIRI l'informe que les capacités totales de chaque M1 sont d'ores et déjà connues et qu'une partie des COL a déjà été fixée, il y aura peu de changements.

Enora LORCY suggère que celles-ci soient communiquées progressivement aux membres du CAC dans un document qui serait régulièrement mis à jour dans l'espace partagé afin que les élus, notamment étudiants, aient le temps de les examiner.

Lionel DUTHEIL observe que le calendrier d'inscription est susceptible d'être défavorable aux étudiants qui seraient diplômés après la date limite de candidature.

Venceslas BIRI souligne que les candidatures retenues seront acceptées sous réserve de l'obtention du diplôme de licence, comme c'était le cas auparavant dans eCandidat. Par ailleurs, bien que la procédure ne comporte pas de deuxième session à proprement parler, il sera possible d'inscrire, après clôture de la procédure nationale Mon Master, des étudiants qui solliciteraient directement l'université.

Lionel DUTHEIL précise son propos au sujet de l'obtention du diplôme : les dossiers de candidature seront étudiés dès le mois d'avril, à partir de relevés de notes du premier semestre et éventuellement dans l'attente de la validation d'une session de rattrapage.

Venceslas BIRI reconnaît que l'examen des candidatures ne pourra pas tenir compte des données du dernier semestre, mais tous les candidat.es seront dans le même cas.

Gilles ROUSSEL estime que ces aspects devront être considérés à l'occasion d'un bilan de la première session.

Enora LORCY encourage la prise en compte, lors de ce bilan, de l'expérience des étudiants quant à cette nouvelle procédure de candidature.

Majdi HOCHLAF mentionne les cas dans lesquels l'absence de réponse de la part d'un étudiant empêche d'attribuer à un autre la place pour laquelle il avait candidaté.

Gilles ROUSSEL répond que c'est justement l'intérêt de cette évolution : fluidifier le processus de candidature en M1.

10. Bilan de l'activité de formation en milieu carcéral

Matthieu DELAGE présente un bilan des inscriptions et résultats d'étudiant·e·s en détention dans le cadre du DAEU Littéraire. La formation est dispensée dans tous les centres pénitentiaires d'Ile-de-France (à l'exception de ceux de La Santé, Fresnes et Poissy). L'université Gustave Eiffel exonère de droits d'inscription les étudiant·e·s et les enseignants sont rémunérés par l'unité pédagogique régionale. L'Université Gustave Eiffel n'intervient pas dans les cours de DAEU mais participe aux sujets d'examen et aux jurys puisque le diplôme est délivré par l'Université. Karine MAROT propose un accompagnement en cas de poursuite d'étude post DAEU hors détention.

Les résultats sont à apprécier à l'aune du rythme de vie carcéral qui est parfois incompatible avec le suivi régulier des cours ou le passage des examens à date fixée par avance, ce qui génère un taux d'échec structurel.

Karine MAROT décrit les enseignements de Licence organisés à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, dans laquelle les détenus attendent leur procès ou ont été incarcérés pour une durée théoriquement inférieure à deux ans : une partie des étudiant·e·s est transférée dans un autre centre pénitentiaire, une autre partie est libérée et certain.es rejoignent les bancs de l'université. Pour l'année 2022-2023, deux étudiants suivent les cours de L1 en présentiel et neuf y assistent depuis la maison d'arrêt ; 18 séances de 3 heures d'enseignement ont eu lieu au premier semestre (soit 81 HETD). Pour compenser ce nombre d'heures moindre qu'en cursus normal, les étudiant·e·s incarcéré·e·s reçoivent une plus grande quantité de travail personnel à fournir.

Gilles ROUSSEL remercie Matthieu DELAGE, Karine MAROT et tous les enseignants qui s'investissent dans ce projet.

Claude MARIN-LAMELLET s'enquiert de cas d'étudiant·e·s incarcéré·e·s qui se seraient inscrit·e·s à l'université à l'issue de leur peine.

Karine MAROT cite l'exemple d'un étudiant qui a obtenu le DAEU de l'ex UPEM avant de suivre deux années de sociologie de l'ex UPEM à Fleury, puis de valider le parcours de L3 en semi-liberté. A ce jour, il est complètement réinséré dans la société.

INTERNATIONAL

11. Arbitrage Outils incitatifs individuels internationaux (vote)

Claude MARIN-LAMELLET rappelle que la campagne des actions incitatives internationales regroupe plusieurs catégories d'outils, dont l'initiative ciblée ponctuelle (OII1), les mobilités sortantes (OII2) et entrantes (OII3) ainsi que les aides financières pour le montage de projets européens (AIS4).

Les demandes sont évaluées par deux membres de la VPI selon des critères permettant d'en mesurer la pertinence, l'impact et l'implémentation puis sont classées selon un ordre de priorité, puis les projets évalués sont répartis, avec l'accord de la commission spécialisée internationale (la CSI), dans trois listes : financés (A), sur liste complémentaire (B) et non financés (C).

La règle de financement des projets classés en liste B est la suivante : dans le cas où une composante ne pourrait pas mettre en œuvre un des projets classés en liste A, elle pourrait décider de financer un des projets classés en liste B à budget égal ou moindre.

L'enveloppe globale octroyée pour la campagne 2023, hors AIS3 et AIS2, s'élève à 200 400 euros. Après arbitrage des demandes reçues, l'utilisation du budget fait apparaître un reliquat de 4 463 euros.

La dotation des outils OII1, OII2, OII3 et AIS4, classés en liste A, ainsi que la règle de financement des projets classés en liste B sont approuvées à la majorité, soit 46 voix « pour » et 5 « abstentions » des membres présents et représentés.

12. PIONEER – point sur le projet de l'université européenne

Sylvie CHEVRIER rappelle que le projet PIONEER a été élaboré en réponse à un appel Erasmus+ qui vise à labelliser des consortiums européens d'universités fonctionnant sous la forme de réseaux intégrés dotés de leur propre gouvernance.

Dans le cadre de l'appel 2023, l'Université Gustave Eiffel se positionne sur le sujet n°2 « development of new deep insitutional cooperation » et son projet PIONEER est axé sur une mise en relation du monde académique avec les autorités publiques, la société civile et le monde économique en faveur des villes inclusives, durables et résilientes.

Sept sujets ont été retenus en cohérence avec les priorités européennes et les objectifs de développement durable :

- questioning urban transitions ;
- nature in the city ;
- energy in the city ;
- vulnerability inclusion and health in the city;
- mobility;
- digital transition;
- sustainable and resilient cities.

L'alliance devra accroître l'internationalisation (mobilités, modules à distance...) et l'individualisation du parcours des étudiants, offrir de nouvelles perspectives de collaboration en recherche et favoriser les échanges de pratiques entre les équipes administratives.

Dans le cadre de ce projet, une communauté multidisciplinaire sera formée en vue de déposer des projets de recherche européens et d'aboutir à une mise en commun des données.

Armelle CHABOT souhaite savoir si la sélection des thèses obéira aux mêmes contraintes que celles associées à CLEAR-Doc.

Sylvie CHEVRIER confirme que le recrutement sera plus souple : l'existence d'une cotutelle ou d'une codirection entre deux partenaires de l'alliance sera l'un des principaux critères.

Armelle CHABOT s'interroge quant aux possibilités de financement des trajets dans le cadre d'une cotutelle.

Sylvie CHEVRIER l'informe que la mobilité des étudiants pourra être budgétée au titre du projet PIONEER.

VIE ETUDIANTE

13. Avancement du Plan d'Amélioration de la Qualité de la Vie Etudiante (PAQVE)

Enora LORCY fait état d'entretiens réalisés par Solutions Campus avec des étudiants pour recueillir leurs besoins et avec les services de l'université qui ont abouti à des propositions pouvant faire l'objet d'une consultation auprès de la communauté en vue d'être incluses dans le PAQVE.

Karine MAROT souligne que cette enquête sera organisée par l'intermédiaire d'une plateforme et qu'il serait souhaitable que les enseignants incitent les étudiants à s'y connecter.

Florence MERLEVÈDE suggère également la possibilité de les informer au sujet de la consultation au moyen d'affiches dans les salles et couloirs de l'établissement.

14. Commission Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) - bilan 2022

Karine MAROT rappelle que 30 % des crédits CVEC doivent être affectés au FSDIE et 15 % à la médecine préventive. La CVEC contribue également au financement d'unités d'enseignement d'ouverture. A l'échelle du FSDIE, 70 % des fonds sont alloués aux projets et 30 % au social.

Les crédits 2022 ont été dépensés à hauteur de 22 % par le service de santé, 13 % par le service des sports, 15 % par la mission Art et Culture et 14 % par le service de la Vie étudiante, étant précisé que 61 % des dépenses réalisées au titre de la CVEC ont concerné la masse salariale.

La programmation 2023 suit les principes adoptés les années précédentes si ce n'est que l'enveloppe de dotation aux composantes, en faveur de l'animation étudiante, a été augmentée pour atteindre 85 000 euros.

Mélika BEN SALEM s'enquiert de la nature des initiatives étudiantes qui ont été financées et des projets que peuvent déposer les composantes au titre de la CVEC.

Karine MAROT l'informe que les associations étudiantes déposent des projets auprès de l'agent du bureau de la Vie étudiante en charge du FSDIE : ceux-ci doivent répondre à plusieurs critères réunis dans une charte.

Enora LORCY précise que les projets doivent bénéficier au plus grand nombre d'étudiants et participer à dynamiser la vie de campus. Les projets de composantes concernent des événements dédiés aux étudiants (accueil, convivialité...).

FONCTIONNEMENT GENERAL

15. Bilan de la section disciplinaire et des actions disciplinaires

Antoine MORVAN décrit en premier lieu les sanctions disciplinaires prises à l'encontre des usagers : depuis le décret d'application n°2020-785 du 28 juin 2020, celles-ci relèvent du régime des décisions administratives individuelles et peuvent aller du blâme à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Outre les cas de trouble à l'ordre et au bon fonctionnement (agressions physiques, violences sexuelles et sexistes ...), la majorité des dossiers ont trait à de la fraude aux examens. Il spécifie en second lieu les attributions de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

La section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs peut examiner un large spectre de fautes liées au non-respect de la déontologie, des cas de violences sexuelles et sexistes, faits de harcèlement etc. Pour chaque affaire, la composition de la section varie selon le statut de la personne déférée.

S'agissant des personnels ex-I, les sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre des personnels ITA relèvent in fine de la décision du Président, après avis de la CAP interne (ou de la CCP dans le cas des personnels contractuels).

Antoine MORVAN liste ensuite les sanctions prononcées à l'encontre des usagers et des enseignants depuis la création de l'université Gustave Eiffel.

Armelle CHABOT souhaite savoir si les sanctions prononcées pour plagiat ont été assorties de pénalités financières, au regard des droits d'auteur.

Antoine MORVAN explique qu'il n'appartient pas à la Section disciplinaire d'infliger ce type de pénalités qui sont du ressort des juridictions civiles et pénales, et non d'une procédure disciplinaire. **Gwendal SIMON** se demande dans quels cas le traitement d'une affaire est transféré vers un autre établissement.

Gilles ROUSSEL explique que cette décision est prise lorsque le jugement ne peut se dérouler dans des conditions sereines au sein de l'université.

16. Questions diverses

Armelle CHABOT se réfère aux propos tenus par le Président de la République, à l'occasion de ses vœux 2022, au sujet de la réorganisation du système de la recherche : les EPST pourraient devenir des agences de programmes à l'instar du CNRS.

Gilles ROUSSEL signale l'existence d'une mission qui soumettra prochainement des propositions concernant le positionnement des organismes dans le système de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Armelle CHABOT regrette que le site internet externe de l'université Gustave Eiffel ne comporte pas beaucoup d'informations liées aux campus alors que celles-ci pourraient s'avérer utiles à l'approche des inscriptions.

Gilles ROUSSEL remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 17 heures 30.

Le Président

